

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Conseillers présents :
19

Date de convocation :
14 décembre 2009

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,
Maire**

Présents : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Alexandre MAJERCSIK, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Mmes Laurence EPIN, Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Bruno THIRY, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Maurice LAUSCH-LEROY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

Absents excusés :

M. Georges KOCH (a donné procuration à M. HERDÉ), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Sabine MEYER (a donné procuration à Mme FENDLER), M. Rolland WAWERINITZ

Secrétaire de séance : M. Thierry LOSA

Approbation d'un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

VU les avis de la Commission d'Appel d'Offres des 27 novembre et 18 décembre 2009,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition de la Société GRAS SAVOYE de NANCY concernant un contrat d'assurance garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire du personnel communal selon les taux suivants :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. : 4,60 %

Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non titulaires : 1,40 %

**Adopté à l'unanimité.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-Julien-lès-Metz, le 21 décembre 2009**

Le Maire,

Fabrice HERDÉ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Conseillers présents :
19

Date de convocation :
14 décembre 2009

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,
Maire**

Présents : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Alexandre MAJERCSIK, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Mmes Laurence EPIN, Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Bruno THIRY, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Maurice LAUSCH-LEROY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

Absents excusés :

M. Georges KOCH (a donné procuration à M. HERDÉ), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Sabine MEYER (a donné procuration à Mme FENDLER), M. Rolland WAWERINITZ

Secrétaire de séance : M. Thierry LOSA

Subventions aux associations locales

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de voter les subventions suivantes aux différentes associations locales :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2009
Club du 3 ^{ème} Age	4.667,00
Association Sportive	3.863,00
Association des Paralysés de France	179,00
Souvenir Français	188,00
FACSS	3.863,00
JUDO CLUB	3.863,00
Amicale du Personnel	1.968,00
TOTAL	18.591,00

La dépense d'un montant total de 18.591,00 Euros est à imputer au chapitre 65, article 65748, de la section de fonctionnement du budget de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-Julien-lès-Metz, le 21 décembre 2009**

Le Maire,

Fabrice HERDÉ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2009

Conseillers présents :
19

Date de convocation :
14 décembre 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,
Maire**

Présents : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Alexandre MAJERCSIK, Adjoints.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Mmes Laurence EPIN, Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Bruno THIRY, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Maurice LAUSCH-LEROY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

Absents excusés :

M. Georges KOCH (a donné procuration à M. HERDÉ), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Sabine MEYER (a donné procuration à Mme FENDLER), M. Rolland WAWERINITZ

Secrétaire de séance : M. Thierry LOSA

Acquisition de quatre terrains situés Avenue Paul Langevin

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'acquérir, dans le cadre d'une mise en œuvre d'une politique de requalification des berges de la Moselle et de l'entrée de ville, quatre terrains situés dans la ZAD de la Mère Francis, Avenue Paul Langevin à Saint-Julien-lès-Metz, cadastrés sous section 18,

- parcelle n° 389, d'une contenance de 6 a 88 ca
- parcelle n° 393, d'une contenance de 2 a 57 ca,
- parcelle n° 396, d'une contenance de 4 a 75 ca,
- parcelle n° 397, d'une contenance de 4 a 67 ca,

VU l'accord en date du 26 novembre 2009 du propriétaire de céder à la Commune les terrains concernés, au prix total de 25.000 Euros,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'acquérir auprès de Monsieur Omar HAMZA, au prix total de 25.000 Euros, les parcelles cadastrées sous section 18 :
 - n° 389 de 6 a 88 ca,
 - n° 393 de 2 a 57 ca
 - n° 396 de 4 a 75 ca
 - n° 397 de 4 a 67 ca

- d'autoriser Monsieur Fabrice HERDÉ, Maire, agissant pour le compte de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz, à signer l'acte notarié correspondant.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Saint-Julien-lès-Metz, le 21 décembre 2009**

Le Maire,

Fabrice HERDÉ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2009

Conseillers présents :
19

Date de convocation :
14 décembre 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,
Maire**

Présents : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Alexandre MAJERCSIK, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Mmes Laurence EPIN, Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Bruno THIRY, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Maurice LAUSCH-LEROY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

Absents excusés :

M. Georges KOCH (a donné procuration à M. HERDÉ), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. MAJERCSIK), Mme Sabine MEYER (a donné procuration à Mme FENDLER), M. Rolland WAWERINITZ

Secrétaire de séance : M. Thierry LOSA

Cession à la Société ERPG d'un terrain pour implantation d'une maison de retraite

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2009 décidant de renouveler son accord de principe sur la cession d'un terrain, situé entre l'école maternelle « En Colombe » et le centre commercial voisin, à la Société ERPG pour la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées comprenant une unité ALZHEIMER,

VU l'avis du Département Domaine en date du 20 mai 2009,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de céder à la Société ERPG les parcelles suivantes, cadastrées sous section 8 :

n° 463 pour une contenance de 51 a 41 ca
n° 466 pour une contenance de 3 a 94 ca
n° 468 pour une contenance de 60 a 95 ca
n° 469 pour une contenance de 3 a 92 ca

d'une superficie totale de 1 ha 20 a 22 ca, au prix de 900.000 Euros H.T.,

.../...

- d'autoriser Monsieur Fabrice HERDÉ, Maire, agissant pour le compte de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz, à signer l'acte notarié correspondant.

Les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 18 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (MM. Philippe BEAUMET, Christophe PREVOST, Maurice LAUSCH-LEROY, Mme Chantal SEEBALD)

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Saint-Julien-lès-Metz, le 21 décembre 2009**

Le Maire,

Fabrice HERDÉ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des conseillers élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Séance ordinaire du 18 DECEMBRE 2009

Conseillers présents :
19

Date de convocation :
14 décembre 2009

**Sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ,
Maire**

Présents : M. Fabrice HERDÉ, Maire

M. Claude ENTEMEYER, Mme Claudine MEUNIER, MM. Hubert PAYEN, Alexandre MAJERCSEK, Adjoint.

Mme Sylvie FENDLER, MM. Thierry LOSA, Jean-Paul TERPEREAU, Pascal GUICHARD, Mmes Laurence EPIN, Marie-Thérèse ADNET, MM. Philippe BEAUMET, Bruno THIRY, Lucien BEHR, Christophe PREVOST, Philippe CHARPY, Maurice LAUSCH-LEROY, Mmes Josiane CHOQUEL, Chantal SEEBALD

Absents excusés :

M. Georges KOCH (a donné procuration à M. HERDÉ), M. Olivier SCHMITT (a donné procuration à M. MAJERCSEK), Mme Sabine MEYER (a donné procuration à Mme FENDLER), M. Rolland WAWERINITZ

Secrétaire de séance : M. Thierry LOSA

Approbation de la révision simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols

VU les dispositions de la loi n° 2000-1208 « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000 et de la loi n°2003-590 « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 à L.123-20, L.300-2 et R.123-15 à R.123-25,

VU le Plan d'Occupation des Sols initial de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 1986,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 prescrivant la mise en œuvre d'une procédure de « révision simplifiée » de son POS en appliquant le nouveau régime prévu par le Code de l'Urbanisme dans le cadre de la loi SRU et fixant les modalités de la concertation,

VU les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre (presse locale, affichage, bulletin municipal, exposition publique en Mairie, mise à disposition du public d'un registre sur lequel les différentes observations ont pu être notées),

ENTENDU les avis des personnes publiques associées qui se sont exprimés lors de la réunion qui s'est tenue en Mairie de Saint-Julien-lès-Metz le 14 septembre 2009,

VU l'arrêté du Maire N° 09/23 en date du 7 octobre 2009 soumettant le projet de révision simplifiée du POS à enquête publique,

ENTENDU le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur en date du 9 décembre 2009,

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

VU le projet de révision simplifiée du POS. et notamment le rapport de présentation, le règlement de la zone ND et les documents graphiques au 1/2000^e (planche nord et planche centre),

CONSIDERANT que la révision simplifiée du POS de Saint-Julien-lès-Metz, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- 1) de tirer le bilan de la concertation,
- 2) de prendre en compte la demande de la D.D.E. exprimée lors de la réunion des personnes publiques associées concernant le maintien de la servitude d'espaces boisés classés sur la lisière du bois au nord et au sud du projet afin de garantir la protection du paysage,
- 3) de prendre en compte la proposition du Commissaire-Enquêteur (page 16 de son rapport) concernant la modification du périmètre de la zone NDB2 (agrandissement d'environ 1,1 ha) à l'est du projet afin de le rendre compatible avec le projet d'école de golf,
- 4) d'approuver la révision simplifiée n° 1 du POS telle qu'elle est annexée à la présente,

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, la révision simplifiée approuvée du POS est tenue à la disposition du public en Mairie de Saint-Julien-lès-Metz aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement (17, Quai Paul Wiltzer à Metz) et dans les locaux de la Préfecture à Metz.

La présente délibération sera exécutoire dès que les mesures de publicité auront été effectuées, la date à prendre en compte pour l'affichage en Mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Adopté par 18 VOIX POUR, 2 CONTRE (M. Maurice LAUSCH-LEROY, Mme Chantal SEEBALD) et 2 ABSTENTIONS (MM. Philippe BEAUMET, Christophe PREVOST)

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Saint-Julien-lès-Metz, le 21 décembre 2009
Le Maire,**

Fabrice HERDÉ